RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00379
Numéro SIREN : 301 985 552
Nom ou dénomination : ABC PLASTIK

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/001736

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *TOULOUSE*

Date : 30/01/2017

1994672

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/001736**
n°de gestion : **1974B00379**
n°SIREN : **301 985 552 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 30/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC PLASTIK - Société à responsabilité limitée
centre commercial 7 Rue Rene Sirot 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2014

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1994672

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

1736

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 RUE RENE SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 1 9 8 5 5 5 2 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 731	AG	707	12 024	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 263	AS	28 596	667	1 802
	Autres immobilisations corporelles	AT	130 939	AU	115 626	15 313	15 847
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	14 065	BI		14 065	13 835
	TOTAL (II)	BJ	186 998	BK	144 929	42 069	31 483
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	67 491	BM		67 491	257 317
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	5 870	BS		5 870	101 563
	Marchandises	BT	859 744	BU		859 744	1 420 635
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 069 116	BY	19 009	3 050 107	2 982 446
	Autres créances (3)	BZ	225 099	CA		225 099	148 094
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			6 352
	Disponibilités	CF	830 690	CG		830 690	103 966
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	181 665	CI		181 665	106 086
	TOTAL (III)	CJ	5 239 675	CK	19 009	5 220 666	5 126 459
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 426 673	1A	163 939	5 262 735	5 157 942

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 14 065 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Dossier N° 010008 en Euros.

YVAN LEVY EXPERT COMPTABLE

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 425)	DA	15 245	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	21 255	21 255
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 424 925	1 652 288
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 462 949	1 690 312
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		132 644
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 586 106	1 246 739
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 802 976	1 724 901
	Dettes fiscales et sociales	DY	364 634	337 687
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46 071	25 659
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 799 786	3 467 630
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 262 735	5 157 942
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	21 255	21 255
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 799 786	3 467 630
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		132 644

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 603 559	FB	17 788	FC	17 621 348		17 312 664
	Production vendue biens*	FD	2 359 123	FE		FF	2 359 123		2 555 107
	Production vendue services*	FG	5 568	FH		FI	5 568		10 897
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	19 968 251	FK	17 788	FL	19 986 039		19 878 667
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			1 222
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25 153		52 290
	Autres produits (I) (11)					FQ	75		22
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 011 266		19 932 201
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 896 170		14 528 431
	Variation de stock (marchandises)*					FT	846 409		(615 587)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	359 016		1 811 988
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 683 368		1 561 922
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	89 237		119 943
	Salaires et traitements*					FY	281 847		333 082
	Charges sociales (10)					FZ	115 235		131 654
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	10 756		16 755
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 479		1 546
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	25 163		25 153
	Autres charges (12)					GE	33		103
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 314 713		17 914 990
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 696 554		2 017 211
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	475 608		511 858
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	475 608		511 858
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	47 693		60 838
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	47 693		60 838
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	427 915		451 020
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 124 468		2 468 231

Dossier N° 010008 en Euros.

YVAN LEVY EXPERT COMPTABLE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 158	22 605
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	417	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 575	22 605
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 066	7 132
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		3 811
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 066	10 944
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 509	11 661
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	709 052	827 604
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 497 449	20 466 664
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 072 524	18 814 376
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 424 925	1 652 288

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		12 501
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	IP		
	- Crédit bail immobilier	IQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	1 066	7 115
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CICE		10 158
Cession Immobilisations		417

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Régularisations Diverses	1 066	

Dossier N° 010008 en Euros

YVAN LEVY EXPERT COMPTABLE

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

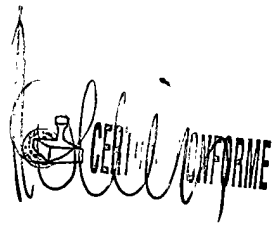
Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)



Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 912
Dettes fiscales et sociales	57 080
Total	84 992

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	181 665
Total	181 665

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

yvan levy

diplômé d'études supérieures de droit privé
licencié en sciences économiques
diplômé de l'institut d'administration des entreprises
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables de toulouse
commissaire aux comptes
membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de toulouse

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15.245 €
7 RUE RENE SIROT CENTRE DE GROS
31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301.985.552.00050 APE 252 C
RCS TOULOUSE 74 B 379

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

CERTIFIÉ CONFORME

8 rue mondran 31400 toulouse
téléphone 05 61 91 68 07
télécopie 05 61 91 85 56
e-mail : yvan.levy@wanadoo.fr
siret : 316 495 068 00017
tva intracommunautaire : fr 37316495068

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15 244 EUROS
CENTRE COMMERCIAL DE GROS
7 Rue René SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301 985 552 00050 APE 252C
RCS TOULOUSE 74 B 379

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
le 30 Juin, à 16 heures,
les associés de la société "ABC PLASTIK", se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par la gérante, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents ou représentés:

La société Alpha Film, représentée par Mme Françoise OURNIER, titulaire de 1.000 parts

L'assemblée est présidée par la gérante, Madame Françoise OURNIER, qui constate que la totalité des parts constituant le capital est présente, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions prévues à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:
.les récépissés des lettres de convocation,
.le rapport de gestion,
.les comptes annuels,
.les rapports du commissaire aux comptes,
.le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:
.Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014,
.Approbation des comptes,
.Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2014,
.Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérante.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.
Personne ne demandant plus la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, ainsi que de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés par la gérante, et qui font apparaître un bénéfice de 1.424.925 euros, déclare approuver lesdits rapports et comptes.

Elle décide d'affecter le résulter de la façon suivante:
.Distribution de dividendes: 1.424.925 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérante pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante.